

**Communiqué 17 janvier 2018**

## **Dix ans d'enfer pour Hassan Diab. Il est temps de réformer la justice française.**

Après 3 ans d'enquête, les juges d'instruction dans l'affaire de l'attentat devant la synagogue de la rue Copernic à Paris, en 1980, ont conclu qu'il était probable que Hassan Diab, poursuivi dans cette affaire depuis près de 10 ans, se trouvait au Liban à cette période. Ils ont également affirmé qu'il était peu vraisemblable qu'il soit l'homme qui a posé la bombe devant la synagogue.

Alors que l'enquête initiale visait des groupes français d'extrême droite, les éléments désignant Hassan Diab comme coupable proviennent de renseignements fournis par des pays étrangers qui, toujours selon les juges d'instruction, « fourmillent de contradictions et d'inexactitudes ». Pour toutes ces raisons, ils ont prononcé un non-lieu permettant à Hassan Diab de sortir de la prison de Fleury-Mérogis où il est détenu depuis 3 ans.

Le non-lieu qui vient d'être rendu ne fait que confirmer ce que Hassan Diab et son comité de soutien, dont fait partie Solidaires, répètent depuis une dizaine d'années: il est innocent et n'a pas participé, ni de près ni de loin, à l'horrible attentat de la rue Copernic. Il était au Liban en 1980, et ni son écriture, ni ses empreintes digitales et palmaires, ni sa corpulence, ni son âge ne correspondent à ceux du suspect. Le dossier est vide.

Depuis dix ans, Hassan vit un enfer. Trois ans de prison en France, loin de sa famille, dont deux enfants en bas âge; six ans de liberté relative au Canada, avec un bracelet électronique qu'il devait payer de sa propre poche; et neuf ans sans salaire, après avoir perdu son poste de professeur de sociologie à l'Université d'Ottawa au Canada... Innocent et harcelé depuis près de 10 ans, il est temps pour lui de retrouver les siens, d'oublier ce cauchemar, et de tenter de reconstruire sa vie détruite. Il est impératif que le procureur retire son appel au plus vite, et que cesse cet acharnement inadmissible.

Il est temps de le dire, cet acharnement contre Hassan Diab n'a rien à voir avec la recherche de justice dans ce dossier. Il est beaucoup plus lié à l'émotion qui remplace la raison dans les affaires de terrorisme, à la frilosité des grandes organisations et des médias, au racisme et à l'islamophobie qui s'insinuent jusque dans le système judiciaire français, et aux intérêts internationaux de la France, qui passent avant les droits et la liberté d'un homme innocent.

Il est maintenant officiel que c'est l'Etat israélien qui a contacté le juge d'instruction en septembre dernier pour prolonger la détention de Hassan Diab, montrant l'absence d'indépendance de la justice française et démontrant l'intérêt pour certains d'inventer ce suspect idéal. Les victimes de la rue Copernic méritent mieux que cette parodie de justice, et Hassan Diab mérite une compensation pour les préjudices subis depuis 10 ans.

Pour que d'autres ne subissent pas le même sort funeste que Hassan Diab, il est impératif et urgent de renforcer l'indépendance de la justice française. Comme le réclament depuis longtemps les associations de défense des droits humains, il faut également changer la loi française pour qu'elle ne puisse plus utiliser des informations non sourcées, anonymes, fournies par des services de renseignements français ou étrangers, et qui ne peuvent pas être contredites ou discutées par les avocats.